



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DU BAS-RHIN

Plan du Bas Rhin pour la campagne de vaccination contre le Virus A (H1N1) 2009



1. INTRODUCTION

La stratégie de vaccination massive contre la pandémie grippale adoptée par la France vise essentiellement à protéger la population française contre une vague de grippe A (H1N1) 2009 susceptible de frapper le pays dès l'automne 2009.

Les principaux objectifs des mesures préventives définies par le plan de vaccination consistent à réduire la morbidité et la mortalité liées à la pandémie, mais également à contenir la transmission du virus au sein des communautés, sans négliger de préserver la continuité de l'activité des infrastructures essentielles à notre économie et d'éviter toute désorganisation sociale.

Chaque préfet de département est donc chargé d'élaborer un plan départemental de vaccination. La population à vacciner dans le Bas Rhin est de 1 200 000 habitants (non comprises les populations de passage, parlementaires européens et touristes notamment).

2. PRINCIPES DE BASE POUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION DU BAS-RHIN

La campagne de vaccination dans le Bas Rhin repose sur 3 grands principes de base :

- Vacciner la population du département dans des centres de vaccination répartis sur le territoire ;
- Offrir à la population une alternative à la vaccination en centres de vaccination en organisant des équipes mobiles susceptibles de vacciner des populations spécifiques, et/ou sur leur lieu de vie ou de travail ;
- Prévoir de compléter ce dispositif par la création de centres de vaccination supplémentaires, selon les besoins et la participation de la population.

3. COORDINATION

Chef de Projet désigné par le Préfet : Mme Corinne WANTZ, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

3.1. Comité de Pilotage départemental

Le Comité de Pilotage est une instance large de concertation et d'appui. Il est présidé par le Préfet de département et associe l'ensemble des acteurs territoriaux concernés par la campagne de vaccination : services de l'Etat, Assurance Maladie, ordres professionnels, collectivités territoriales, associations agréées de sécurité civile, organisations non gouvernementales, membres du CODAMUPS (Comité Départemental d'Aide Médicale Urgente et de Permanence des Soins).

Ce comité a les missions suivantes :

- Mobiliser, échanger les informations ;
- Garantir la complémentarité de l'action de chacun ;
- Anticiper toute difficulté dans le déroulement de la campagne de vaccination.

3.2. Equipe Opérationnelle départementale

L'équipe opérationnelle départementale est animée par le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, chef de projet.

C'est une équipe multidisciplinaire composée d'agents de la DDASS, de la DRASS, de la Préfecture, de l'Assurance Maladie, de l'Education Nationale, d'autres services de l'Etat en tant que de besoin (Ministère du Travail, police, gendarmerie...), de collectivités territoriales et des coordinateurs territoriaux qui animent les 7 secteurs grippe définis sur le département.

Les missions de l'équipe sont les suivantes :

- Décliner les instructions nationales au niveau départemental et des secteurs grippe ;
- Assurer une coordination sectorielle (avec les établissements de santé, le secteur médico social et social, les services informatiques...) ;
- Animer et assurer la coordination territoriale des secteurs de vaccination.

4. VACCINER LA POPULATION DANS DES CENTRES DE VACCINATION REPARTIS SUR LE TERRITOIRE

4.1. Créer des centres de vaccination standard dans les 7 secteurs grippe

a/ Sectorisation

Les secteurs grippe ont été définis en 2007-2008 dans le cadre du plan départemental de lutte contre la pandémie grippale. Sept secteurs ont été définis dans le département, en tenant compte de :

- Critères populationnels : un secteur grippe comprend environ 100 000 habitants ;
- Critères de permanence des soins : le découpage s'est fait en regroupant des secteurs de permanence des soins libéraux.

b/ Centres de vaccination standards (CVS)

Les centres de vaccination standards sont composés d'une équipe vaccinale de 15 personnes, travaillant pendant deux périodes de 4 heures par jour. Les CVS peuvent fonctionner en mode normal ou en mode renforcé.

En mode normal, le CVS assure la prise en charge de 700 personnes par jour en fonctionnant chaque jour, 5 jours par semaine. En quatre mois, le CVS permet de vacciner complètement 30 800 personnes à raison de 2 injections par personne.

Il est prévu de créer 9 CVS, soit un CVS pour chaque secteur grippe rural, et deux CVS dans chacun des deux secteurs grippe urbains de Strasbourg et sa périphérie. (voir carte du Bas Rhin)

4.2. Identifier des antennes de ces CVS : centres de vaccination minimaux (CVM)

Afin de compléter le réseau des CVS, et de créer des sites de vaccination au plus près de la population, des centres de vaccination minimaux (CVM) seront créés.

Les CVM fonctionnent par périodes de 4 heures, avec une équipe de 15 personnes, et assurent la prise en charge de 360 personnes par jour. Sur 4 mois, ils permettent la vaccination complète de 15 000 personnes.

Dans le Bas Rhin, il est prévu la création de 10 CVM. (voir carte du Bas Rhin)

5. OFFRIR A LA POPULATION LA POSSIBILITE DE SE FAIRE VACCINER PAR DES EQUIPES MOBILES

5.1. Définition

Des équipes mobiles opéreront à partir des CVS, afin de vacciner les populations rurales, dans les CVM localisés dans les secteurs grippe.

On prévoit environ 9 équipes mobiles dépendant d'un CVS.

Les équipes mobiles des populations spécifiques feront appel, dans la mesure du possible, aux ressources propres des structures concernées, renforcées par des personnels identifiés par la DDASS.

5.2. Coordination et organisation

Les équipes mobiles des CVM seront gérées à partir des centres de vaccination standards par les coordinateurs de ces centres, ou par un gestionnaire dédié aux équipes mobiles du secteur, en binôme avec le gestionnaire du CVS.